

## Formation Passerelle : du salariat à la création d'entreprise

Dans le cadre de son soutien à la création d'entreprise, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP Délégation de Paris) lance un nouveau programme de formation continue sur mesure, dédié aux **salariés en reconversion souhaitant créer leur propre entreprise**. Le but est de transmettre aux futurs entrepreneurs les apports théoriques essentiels et de les mettre en situation.

La durée de la formation est de **6 jours** et se déroule en deux temps. Pendant 4 jours, la création d'entreprise est abordée sous tous ses aspects (étude de marché, forme juridique, financement,...). Un délai est ensuite laissé aux stagiaires pour leur permettre d'assimiler les acquis et de mûrir leur projet au regard des enseignements dispensés. Ils peuvent ainsi passer à la mise en pratique avec notamment la présentation de leur projet lors de la 2<sup>ème</sup> session de 2 jours.

Les deux atouts clés de cette formation :

- combiner à la fois des apports théoriques et une approche très opérationnelle
- bénéficier de l'expertise de la CCIP en matière de création d'entreprise (**elle accompagne chaque année près de 1 300 porteurs de projet**)

Le coût de la formation est de **1 200€ net**.

La première session aura lieu du 2 au 5 mai puis les 30 et 31 mai prochains à la Bourse de Commerce (2 rue de Viarmes 75001 Paris).

Inscriptions :

- [www.entreprises.ccip.fr](http://www.entreprises.ccip.fr) / rubrique créateur d'entreprise  
directement à [www.creation-entreprise.fr/ci-paris-formation-createurs-entreprise-n41093.html#](http://www.creation-entreprise.fr/ci-paris-formation-createurs-entreprise-n41093.html#)

- par téléphone :



Contact presse : Marion Fichet – 01 55 65 46 28 – [mfichet@ccip.fr](mailto:mfichet@ccip.fr)

Contact création d'entreprise : Arnaud Simon – 01 55 65 48 91 – [asimon@ccip.fr](mailto:asimon@ccip.fr)